

Piscine communautaire André Martin
Espace Jean Loup Chrétien
MONTVILLE

REGLEMENT – AQUATHLON LUDOVIC BIROT – SAMEDI 16 juin 2018.

ENGAGEMENTS

Art. 1 - Les inscriptions à l'Aquathlon Ludovic BIROT sont ouvertes du 1^{er} avril 2018 au 16 juin 2018.

Art. 2 - Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Art. 3 - Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement que pour raison médicale justifiée par un certificat.

Art. 4 - Le Bulletin d'inscription et le règlement doivent être envoyés conjointement dans la même enveloppe avant le 15 juin 2018 exclusivement à l'adresse suivante :

Maison de l'intercommunalité, 9 place de la République, BP 25, 76710 MONTVILLE

Art. 5 - Seuls les dossiers complets seront enregistrés.

CONCURRENTS

Art. 6 - Le règlement appliqué sera celui de la réglementation générale de la FFTRI.

Art. 7 - Les athlètes licenciés FFTRI « en compétition » doivent obligatoirement présenter leur licence lors du retrait des dossards.

Art. 8 - Les athlètes non licenciés FFTRI doivent obligatoirement prendre un Pass Journée (pris en charge par la Communauté de Communes). Ils devront présenter :

- une pièce d'identité avec photo ainsi qu'un certificat datant de moins de 3 mois et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de l'activité Aquathlon.
- un brevet de natation de 50 m datant de moins d'un an.

Art. 9 - Les mineurs doivent fournir :

- l'autorisation parentale à compléter sur le bulletin d'inscription
- un brevet de natation de 50 m datant de moins d'un an.

Art. 10 - L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de sa catégorie (nage libre). L'accès au bassin de natation est interdit à toute personne extérieure à l'organisation.

Art. 11 - Aucune assistance extérieure n'est autorisée, exceptée celle de l'organisation.

Art. 12 - Chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. La zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

ASSURANCES

Art. 13 - Responsabilité civile : les organisateurs et les concurrents sont couverts par la police souscrite par la FFTRI auprès du groupe ALLIANZ.

Art. 14 - Les concurrents licenciés FFTRI sont couverts du fait de leur licence pour la responsabilité civile et la Garantie Accidents Corporels.

Art. 15 - Les concurrents non-licenciés FFTRI sont couverts du fait de la souscription d'un Pass journée pour la responsabilité civile et la Garantie Accidents Corporels.

Art. 16 - Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

SÉCURITÉ - ASSISTANCE MÉDICALE - MATÉRIEL

Art. 17 - La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles.

Art. 18 - Une assistance médicale sera présente.

Art. 19 - Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain et lunettes de natation, chaussures et tenue de course-à-pied). Seuls seront fournis les bonnets et les dossards.

Attention : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de la course à pied.

Art. 20 - Le port du bonnet de bain fourni par l'organisateur est obligatoire en natation.

Art. 21 - Le port du dossard est obligatoire en course-à pied et doit être visible de face à tout moment de la course (ceinture autorisée).

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Art. 22 - L'Aquathlon Ludovic BIROT se déroule à la piscine communautaire André Martin de Montville et sur le parcours de l'espace Loisirs de Montville (76710)

Art. 23 - La natation se fait en bassin de 25m et 4 couloirs.

Art. 24 - La course à pied se fait autour du plan d'eau de l'espace loisirs proche de la piscine en parcours sécurisé, fermé à la circulation, sur chemin.

Art. 25 –

| | Année | Natation | Course à pied |
|--|---------------|----------|---------------|
| Jeunes | | | |
| Mini-poussins / Poussins | 2009-2011 | 50 m | 400 m |
| Pupilles | 2007-2008 | 100 m | 1 000 m |
| Benjamins | 2005-2006 | 200 m | 1 200 m |
| Minimes | 2003-2004 | 250 m | 2 000 m |
| Cadets | 2001-2002 | 400 m | 2 200 m |
| Découverte XS (2fois) Masculin et féminin | 2002 ou avant | 400 m | 2 200 m |

Art. 26 - Horaires : L'accueil des participants se fera devant la salle Jean Loup Chrétien

- **12h15** : Ouverture du retrait des dossards toutes épreuves (salle Jean-Loup Chrétien)
- **13h15** : Fermeture du retrait des dossards
- **13h30** : Briefing de la compétition dans l'aire de transition. Présence obligatoire de tous les participants.
- **13h45** : épreuve XS Homme/Cadets (contre la montre)
- **14h30** : épreuve XS Femme/Cadets (contre la montre)
- **15h00** : jeunes
- **16h20** : finale féminine
- **16h40** : finale masculine
- **17h10** : promulgation des résultats

Art. 27 - L'organisation se réserve le droit de modifier le programme des courses de l'Art.26 en fonction du nombre d'inscrits.

Art. 28 - Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing d'avant course.

Art. 29 - Un ravitaillement en eau est mis en place sur le parcours.

CLASSEMENTS/RÉCOMPENSES

Art. 30 - Epreuves Jeunes : Coupe pour les premiers de chaque catégorie Homme et Femme, licencié(e)s, non licencié(e)s

Art. 31 - Epreuve XS : Coupe pour les premiers en masculin et féminin, licencié(e)s, non licencié(e)s.

Art. 32 - Le classement et les résultats seront affichés après la course.

MODALITÉS

Inscriptions limitées à 150 personnes.

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné.

INFORMATIONS

Les concurrents ne pourront tenir responsables les organisateurs si une erreur de parcours modifie leur classement ou si le matériel utilisé n'est pas adapté.

Chaque coureur (ou représentant du coureur lorsque celui-ci est mineur) autorise l'organisation de l'Aquathlon Ludovic BIROT à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre des documents promotionnels et publicitaires nécessaires pour les années suivantes. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Avec l'aimable concours de :





Envie de différence ? Vivez Triathlon !



ALTER BURO

Le monde du bureau, autrement

